

## INFO TGE TAF CAPL du 4 septembre 2012

### RECOURS EN NOTATION AGENT DE CATEGORIE C TGE ET TAF

▷ FO-DGFIP a évoqué le problème de l'élus de Tunis qui n'a pas pu se déplacer faute de pouvoir réserver un billet d'avion et demande à la Direction de veiller au choix de la période pour convoquer les agents

Pour l'année 2012 ( activité 2011), 1 seul recours a été examiné concernant un agent des TAF

La réserve constituée pour la TGE était de 2 mois

Après débat et concertation, au cours duquel FO a demandé un relèvement à 0,02, compte tenu de la qualité du dossier et du rapport du 1<sup>er</sup> notateur, en l'absence de demande précise de l'agent. A l'issue de la CAPL, le Président a proposé le relèvement de la note de l'agent concerné et une évolution à 0,02.

Le représentant FO a donc voté « pour »

Les représentants CGT et CFDT se sont abstenus, tout comme le titulaire « désigné ».

Bruno FEUILLATRE et Marie Laurence CAMUS (expert) ont siégé pour FO-DGFIP

Information sur la répartition de l'enveloppe du capital mois allouée en 2012 pour la catégorie C pour la TGE et les TAF

Réduction de 1 mois : 28 agents

Réduction de 3 mois : 17 agents

Pas de note d'alerte ou de pénalisation en 2012

A tous les agents qui souhaitent faire un recours en notation, FO-DGFIP TGE et TAF rappelle que tous les dossiers sont défendus en CAPL, et que les élus ou les représentants de la section syndicale peuvent apporter leur soutien et leur aide lors de la rédaction du recours.

Contact : fo.tge@dgfip.finances.gouv.fr